

**Groupe « Faisons Mieux Ensemble »**  
**Patrick ROBERT**

*declaration n° 6*

**DÉCLARATION AU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 6 novembre 2017**

**Objet : Délibération n° 7**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Adjointes,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Cette délibération contient dans sa rédaction deux parties qu'il aurait mieux valu scinder :

La première partie pose le cadre du recours ponctuel à des « personnalités extérieures amenant une expertise ».

S'agissant du recours à des consultants qualifiés, pour des missions ponctuelles, et une durée définie, nous sommes favorable au principe. Ce cadre, s'il est respecté devrait permettre de mieux contrôler les dépenses engagées par la Ville.

La deuxième partie de cette délibération est plus problématique, car on nous propose de voter simultanément, et presque subrepticement, le recours à un animateur extérieur dans le cadre du jumelage avec Diébougou.

Nous pensions naïvement que cet animateur extérieur, semble-t-il enseignant retraité, s'engagerait bénévolement, comme d'autres participants à ce projet : association Floirac Cap Burkina, élus Floiracais, jeunes Floiracais. C'est envoyer un bien mauvais signal aux bénévoles et aux associatifs de la commune. Ils seraient les « idiots utiles » qui s'engageraient gratuitement, en donnant de leur temps personnel, alors que d'autres trouveraient le moyen d'être rémunérés.

D'autant plus qu'à ce stade, rien ne nous permet d'évaluer l'expertise de cet animateur. Rejoignant le questionnement d'un de mes collègues, j'avais demandé en commission que nous soient communiquées les références de cette personne, sa mission et les conditions de sa collaboration. À ce jour, et malgré l'engagement de M. Naffrichoux, je n'ai reçu aucune réponse.

*ordre* Pour toutes ces raisons, et dans un souci de transparence, nous demandons que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour, en vue d'une réécriture sous la forme de deux délibérations distinctes. L'une présentant le cadre général du recours ponctuel à des consultants qualifiés. L'autre proposant le prestataire après examen d'un dossier complet en commission.

Je vous propose de vous inspirer du mode opératoire du Permis Citoyen : un cadre, un budget, des dossiers présentés, des décisions individuelles rendues au cas par cas.

Dans sa forme actuelle, cette délibération entretient un flou, et comme l'a dit Martine Aubry « Quand c'est flou, il y a un loup »...

Je vous remercie.